



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 29 novembre 2023

Le ministre délégué chargé des outre-mer a présenté un point d'étape du plan chlordécone devant les députés

Un débat a été organisé le 27 novembre à l'Assemblée nationale à l'initiative du groupe GDR-NUPES sur « le chlordécone en Martinique et en Guadeloupe, l'action de l'Etat face aux nécessaires réparations ». Philippe VIGIER a répondu aux interrogations des députés et a écouté leurs propositions, tout en les invitant à poursuivre ce dialogue pour faire progresser ensemble la lutte contre les impacts de la chlordécone. Il a présenté un point d'étape sur les actions engagées pour informer, protéger et réparer, afin de sortir du risque chlordécone. Il a souligné que la lutte contre les impacts de la chlordécone prendra du temps et devra s'appuyer sur un dialogue continu entre les parties prenantes

« Sous l'impulsion du Président de la République, Emmanuel Macron, qui est le premier à avoir reconnu en octobre 2018 la part de responsabilité de l'Etat, le Gouvernement agit pour informer, protéger et réparer. La colère est compréhensible, mais elle ne doit pas masquer les nécessaires actions de prévention. Sur un sujet aussi sensible que la chlordécone, nous avons besoin de tout le monde. Ma porte est ouverte pour entendre et travailler sur vos suggestions, afin que l'on progresse ensemble pour sortir du risque chlordécone, avec exigence et transparence ».

Philippe VIGIER,
Ministre délégué chargé des outre-mer

Philippe VIGIER a rappelé que si des progrès restent à faire, plusieurs mesures concrètes se déploient progressivement, notamment :

- **Le dosage de chlordécone dans le sang (chlordéconémie) est pris en charge à 100% par l'État, pour tous.** Chaque personne dispose d'un accompagnement adapté, déployé par les agences régionales de santé (ARS) pour réduire son exposition. À ce jour plus de 32 000 dosages ont été réalisés, avec une augmentation du nombre d'analyses chaque année.
- **Un centre régional de pathologies professionnelles et environnementales** subventionné par l'État se structure sur chacun des deux territoires.
- **Le fonds d'indemnisation des victimes de pesticides (FIVP) est en place pour les personnes exposées à titre professionnel à tous les pesticides,** dont la chlordécone, et les enfants exposés pendant la période prénatale. En Martinique, et prochainement en Guadeloupe, l'État finance l'association « Phyto-victimes » pour aider gratuitement les victimes dans leurs démarches.
- **L'État a décidé de financer, à titre dérogatoire, les surcoûts liés au traitement de l'eau potable, là où c'est nécessaire.**

- **L'aide financière aux pêcheurs en place depuis 2022, sera simplifiée** en réponse aux attentes exprimées par les professionnels.
- **Une aide aux éleveurs de bovins impactés par la pollution sera déployée dès janvier 2024** pour les aider à **s'engager dans une démarche « zéro risque chlordécone »**.
- **Les travaux de recherche financés par l'État sont amplifiés et une large communauté scientifique est mobilisée dans tous les domaines** (santé, environnement, dépollution des sols...) **Le budget initial de 26 millions d'euros passera à 52 millions en 2030, pour aller encore plus loin.**
- **Un soutien financier est prévu pour les collectivités et associations** qui souhaitent engager des actions de sensibilisation et de prévention au cœur des territoires.

À la suite des nouvelles mesures annoncées par le Gouvernement, fin juin 2023, **le budget initial sur la période 2021-2027 est passé de 92 millions d'euros à 130 millions d'euros.**

Pour en savoir plus :

- Brochures sur l'état des connaissances co-rédigées par le Président du comité de pilotage scientifique national, les préfectures et les Agences Régionales de Santé :
 - Guadeloupe : <https://www.calameo.com/read/00748359352bdc5e72c8b>
 - Martinique : <https://www.martinique.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement-sante-publique/Chlordecone/Chlordecone-connaître-pour-agir-point-de-situation-2023-en-Martinique>
- Bilan annuel 2022 du plan chlordécone :
<https://www.calameo.com/read/000886379b1f31c551040>

Contact presse :

Cabinet du ministre Philippe VIGIER
Service communication et presse
Tél : 01 53 69 26 74
mompresse@outre-mer.gouv.fr